



## EXTRAIT

# DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de  
Conseillers : 15

En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 13

N° 022-24

L'an deux mil vingt-quatre,  
Le Lundi 17 juin à 19H00

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Romain-au-Mont-d'Or, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guillaume MALOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2024

Membres présents : Guillaume MALOT, Sophie ROLLAND-MORITZ, Michelle GELIN (pouvoir d'Isabelle DUMEZ), Pascal WAGET, Céline GARCIA, Sébastien JALAGUIER (pouvoir de Magali VINCENT), Patricia RUFFIN, Christian BAGGIO, Nabila ARIFY, Thierry LOIR, Pierre CURTELIN

Membres excusés et représentés : Isabelle DUMEZ (pouvoir à Michelle GELIN), Magali VINCENT (pouvoir à Sébastien JALAGUIER)

Membres absents : Olivier DELLA-DORA, Malo GUITELMACHER

Secrétaire de séance, désignées au titre de l'article L.2125.15 du CGCT : Sébastien JALAGUIER

---

**Objet** : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES – PROJET VIDEOPROTECTION ECOLE

---

**Rapporteur** : Pascal WAGET, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du Conseil Municipal et L.2122-21 et L.2122-22 relatifs aux attributions exercées par le Maire au nom de la commune sous le contrôle du Conseil Municipal, et L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R. 2334-35,

CONSIDÉRANT comme l'indique Pascal WAGET, adjoint au Maire en charge des travaux et de la sécurité, que la municipalité souhaite étendre le dispositif de vidéoprotection déployé sur la commune afin de couvrir les abords de l'école des Sources ;

CONSIDÉRANT que le coût prévisionnel des travaux de mise aux normes des bâtiments communaux est estimé à 13 361,47€ HT (16 033,76€ TTC) ;

Afin de réduire l'impact financier de ce projet sur le budget communal, il est proposé d'autoriser Monsieur

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le

et publication ou notification  
du

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

**26 JUN 2024**

ID : 069-216902338-20240617-DEL022\_24-DE

le Maire à solliciter des subventions susceptibles d'être allouées pour la  
signer les actes afférents à cette demande d'aide financière.

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire pour le bénéfice de cette subvention.

**Résultat du vote : Approuvé à la majorité. 12 voix POUR, 1 ABSTENTION (P. CURTELIN)**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,



Sébastien JALAGUIER

Le Maire,



Guillaume MALOT

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 Rue Duguesclin, 69003 LYON dans le respect des délais de recours en vigueur, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le

et publication ou notification  
du